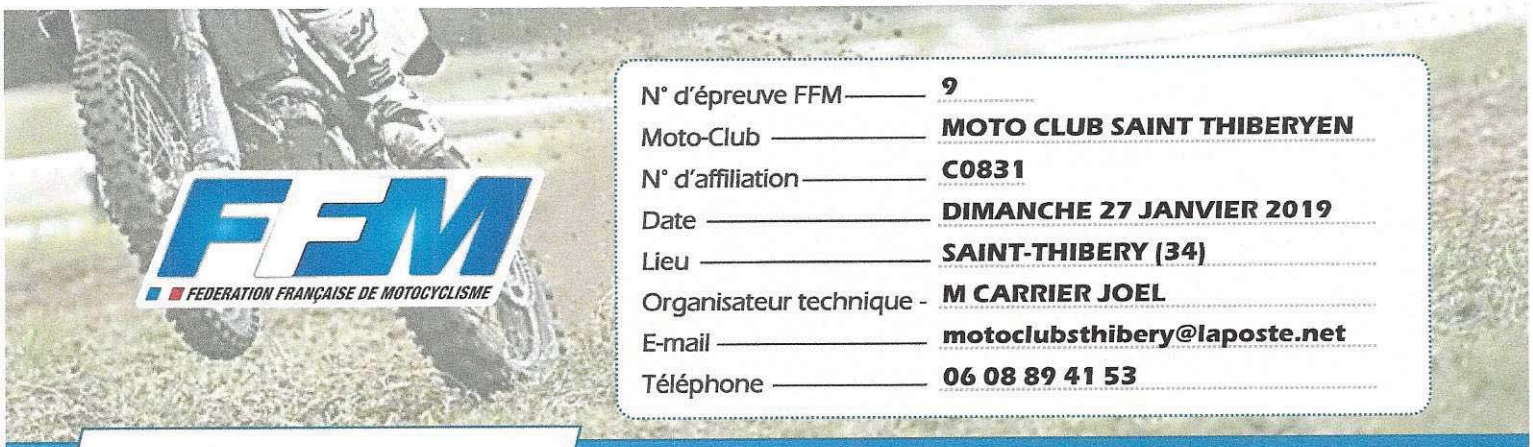

N° d'épreuve FFM — 9
Moto-Club — MOTO CLUB SAINT THIBERYEN
N° d'affiliation — C0831
Date — DIMANCHE 27 JANVIER 2019
Lieu — SAINT-THIBERY (34)
Organisateur technique - M CARRIER JOEL
E-mail — motoclubsthibery@laposte.net
Téléphone — 06 08 89 41 53

ENDURANCE TT

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	M MIVELAZ GUY (Club)	Licence : 235860
Président du Jury ou Arbitre*	M ANGELES THOMAS (Délégué LMOC)	Licence : NL 002254
Membre du Jury	M RINALDI FRANCIS (Club)	Licence : 020883
Membre du Jury	M RIEU JEAN-MARIE (Club)	Licence : 020840
Commissaire technique responsable	M MATTHAEI PATRICK (Club)	Licence : NL 033880
Responsable du chronométrage	Mme REY LILIANE (Club)	Licence : 191524

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
Moto Duo	13 ans		85 cc	☐ Solo ☒ Equipage NJ3-NCO-LUE-INT-LJ
Moto Solo	15 ans		A partir de 125cc	☒ Solo ☐ Equipage NCO-LUE-INT-LJ
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage

Engagement :
Site Internet ----
Contact --------- Francis RINALDI
Téléphone ------- 06 08 89 41 53 E-mail -- motoclubsthibery@laposte.net

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif :
Caution :

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ NON ☒ OUI (70€ *si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... Michel Romieu

Nombre de secouristes 8

Nombre d'ambulance(s) 2

Hôpital le plus proche ..... 12 kms

Temps de trajet (en min) ..... 15'

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... terrain de cross domaine de la Vière

Adresse ..... 34630 Saint Thibéry

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... 9 kms

Largeur minimum de la piste ..... 2 Mètres

Nombre d'OCP* 15

**Officiels Commissaires de Piste*

Capacité Moto : 270 (30 pilotes par kilomètre)

Capacité Quad : NC (30 pilotes par kilomètre)

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 15/12/2018	Date :	Date : 08/01/2019
		Numéro : 19/0023

MOTO CLUB SAINT THIBERY
Domaine de la Viere
34630 Saint Thibéry
Email : motoclubsthibery@laposte.net
06 09 88 70 74

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
Commission Enduro / Endurance
LE PRESIDENT
Thomas ANGELES

RECU le 18 DEC. 2018

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME 74 A Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
MOTO-CLUB SAINT THIBERYEN
Domaine de la Vière
34630 SAINT-THIBERY

ENDURANCE DES VOLCANS

Dimanche 27 Janvier 2018

HORAIRES PREVISIONNELS

Contrôles Administratifs et Techniques :

- **Samedi 26 janvier 2018 : de 14h00 à 18h00**
- **Dimanche 27 janvier 2018 : de 08h00 à 10h00**

JOURNEE du 27 janvier 2018

ESSAIS 1 tour : de 10h00 à 11h00

REPAS

12h30 : Mise en place ligne de Départ

COURSE : 13h00 à 17h00 DUO
Et : 13h02 à 15h02 SOLO

18h00 REMISE des PRIX

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

email : motoclubsthibery@laposte.net Tél : Joël CARRIER : 06 09 88 70 74
Affiliation FFM : 0831 N° agrément DRJS : 03403ET0049 N° Siren : 447 686 809 00016 Code APE : 93122

ENDURANCE
TOUT TERRAIN
SAINT THIBERY
Sortie St Thibery
P
P
P
A VIÈRE
Parc motos
Public
Poste fixe
Public
DEPART
Sortie Auto
Sortie Béziers
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
Commissaires de piste
Poste de secours
Piste endurance TT
Les N° de 1 à 16 so
disposées sur le circu
espacées tous les 50
mètres enviro
Repérage pour le
pilotes en cas d
problème
LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B. BALMA

Hérault Méditerranée
Communauté d'Agglomération
Moto Cross
Nadaillan
Château de Ste-Cécile
Pont du Jancas
la Solancière
L'HÉRAULT
Mont d'Hortes
la Manse
les Condamines
Rec de Maillol
Prat Lausso
le Crès
Paraguay
Baldy
Domaine de l'Ile
St-Thibéry
le Sacré-Cœur
le Bosquet
Prat Nau
St-Martin
le Grès
le Concasseur
Bois de Cordat
Pont romain ruiné
Grange de Boscou
la Potence
le Chemin de Béziers
les Jardins Allier
la Tane
les Pesquiés
Maillol
la Tuilerie
Marignan
le Chemin de la Serre
St-Pevre
la Viere
les Monts Ramis
Carrière
Nalfine
la Serre
la Garriguette
le Causse
la Grange de Milhau
la Capucière
Figuerolles
la Languedocienne
A 9
Barbeje
Péage
la Fendeille
Côte Sarrou
la Figuerolle
St-Claude
Mont Plaisir
la Guinarde
Castelsec
Chapelle St-Claude
Domaine d'Hortes
Hortes
la Grange-Haute
le Chemin de Montblanc
les Ourjats
Croix du Moulin
l'Estourède
la Puissanque
Bessan
Garrigue Haute
Brignac
le Castel
Fontmajou
les Molles
© ign scan25
Carte SIG n°080264
réalisée le 22/10/2008
Imprimée le 22/10/2008
LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

Assurances LESTIENNE
spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

MOTO CLUB SAINT THIBERY
Domaine de la Viere
34630 ST THIBERY

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921XA00080S-RCO39** auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Endurance TT Rondes des Volcans**» se déroulant **du 27/01/2019 à au 27/01/2019 à .**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur, pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 7.500.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.000.000 € pour les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus autres que ceux relevant de la responsabilité automobile, avec une limitation à 250 000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 30.000 € au titre de la garantie Défense Recours.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport. Exclusion :
Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 27/11/2018

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA